

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	22	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
28/11/2023	15/12/2023	
Séance ordinaire		

Le quatre décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Philippe RAIMBAULT

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

MARTIN Sébastien, excusé.

PERTHUE David, Excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,

PIVERT Rémi, excusé.

RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Mauricette Richard,

ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau,

TRILLEAUD Thomas excusé, donne pouvoir à Jean-Pierre Goubault.

2023-12-151

FINANCES – Erreur d'imputation – Section fonctionnement

Rapporteur : M MARTIN

Suite au contrôle de l'état de l'actif fait par le Service de Gestion comptable de la Couronne d'Angers, après recherches de la collectivité et dans la perspective du passage à l'instruction budgétaire et

Accusé de réception en préfecture
049-200067718-20231204-2023-12-151-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2023

comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, il convient de procéder aux rectifications suivantes par le biais du compte 1068 :

Imputé à tort au compte 21312, il y a lieu de procéder à la rectification en fonctionnement :

- Référence 2121-11 – projet film scolaire salle de classe /école/MB – 09/12/2021
mdt 1583/209 : 1 152.25 €
- Référence 90007652090315 – Projet thermocollés/école/Chavagnes – 13/12/2022
mdt 1388/243 : 1 854.20 €

La rectification se fera par opération d'ordre non budgétaire : débit 1068 / crédit 21312

Imputé à tort au compte 21728, il y a lieu de procéder à la rectification en fonctionnement :

- Référence 90007446741815 – Sablage main courante/Stade Girondeau – 3/07/2022
mdt 670/115 : 3 354.00 €
- Référence 90007479771815 – Réfection main courante et poteau de terrain de foot MB –
11/08/2022 – mdt 878/152 : 7 644.00 €

La rectification se fera par opération d'ordre non budgétaire : débit 1068 / crédit 21728

Le Conseil municipal

Par vote à mains levées et à l'unanimité,

- Autorise le Comptable public à procéder aux rectifications décrites ci-dessus par le biais du compte 1068.

Fait à Terranjou, le 14/12/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD